

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 08 Novembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Jean-Claude BOUROUH, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants** Chantal MENIGOT

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Robert NATALE Pierre OSER, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Josette BESSE à Marie-Lise LHOMET, Anissa BRIKH à Denis BANDELIER, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Robert NATALE à Monique DINET, Pierre OSER à Emmanuelle MARLIN, Cédric PERRIN à Christian RAYOT, Emmanuelle PY à Jean-Jacques DUPREZ, Jean-Claude TOURNIER à Bernard LIAIS.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 octobre	Le 24 octobre	En exercice	41
		Présents	24
		Votants	34

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Bernard VIATTE est désigné.

2018-08-04 Attribution du marché de valorisation agricole des boues des stations d'épurations de Grandvillars et Beaucourt – 2019-2021

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 27 septembre 2018,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 8 novembre 2018,

Les boues des stations d'épuration de Grandvillars et Beaucourt sont valorisées par épandage agricole. Il est nécessaire de faire appel à un prestataire pour :

- la gestion des plans d'épandage et de suivi réglementaire pour les stations d'épuration de Grandvillars (20 000 eqhab) et de Beaucourt (7 000 eqhab),
- le chargement, le transport et l'épandage des boues des stations de Grandvillars et de Beaucourt sur les parcelles agricoles.

Le marché est un marché à bons de commandes, conclu pour une durée de 12 mois, reconductible deux fois par période de 1 an, soit une durée totale de 36 mois au maximum.

Le marché prend effet à la date du 1er janvier 2019.

Le montant maximum du marché, par année, est fixé à 70 000 euros HT.

Après consultation des entreprises, la commission d'appel d'offres, réunie le 8 novembre 2018 a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse proposée (bordereau de prix), par l'entreprise SEDE.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider l'attribution du marché à l'entreprise SEDE,**
- **d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 13 NOV. 2018

Le Président,



Le Président,

